



COMMUNE  
DE

SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI

TEL. : 03 27 37 14 12

FAX. : 03 27 37 19 58

Arrêté Municipal n°27/2023 PM

## DEFILE REGIMENT 6<sup>ème</sup> CUIRASSIERS

Le Maire de la Commune de ST HILAIRE LEZ CAMBRAI,

Vu l'article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'article L.511-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la Route, notamment les articles R.417-10§II 10, §IV et R.411-25 al3,

Considérant qu'il convient dans l'intérêt de la sécurité et la tranquillité publiques, de prendre toutes les mesures utiles afin de faciliter l'organisation du défilé du 06<sup>ème</sup> Cuirassiers, dans la commune,

### A R R E T E

Article 1 : La circulation sera interrompue selon l'avancée du défilé pour le défilé du 06<sup>ème</sup> cuirassiers le Mercredi 24 mai 2023 de 11 heures 00 à 13 heures 30, rues de l'Eglise, du 6<sup>ème</sup> Cuirassiers et Place Jean Jaurès, et également lors des dépôts de gerbe au cimetière des anglais, à la stèle des anciens d'A.F.N et au monument aux morts.

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet soit, d'un recours gracieux auprès de M. le Maire, ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Article 3 :

- Les Services Techniques
- Monsieur DUPONT Fabrice, police municipale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AVESNES LES AUBERT, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé aux formalités de publication

Fait à SAINT HILAIRE LEZ CAMBRAI, le 16 Mai 2023

Le Maire  
Maurice DEFAUX



